



Bulletin de l'Association Périgordine des Amis des Moulins (APAM)  
Affiliée à la Fédération des Moulins de France (FDMF)



**N° 31**  
Septembre 2018

# Tourne Moulin...

## Viro Moli

[www.moulins-en-perigord.fr](http://www.moulins-en-perigord.fr)

## Edito **Situation de blocage !**

*La récente législation sur le patrimoine et la petite hydroélectricité semble favorable à nos moulins de rivières. MAIS, sur le terrain on joue la montre. La situation se dégrade et les textes interprétés pour en réduire la portée.*

*Nous en sommes rendu compte, à Périgueux, lors de l'atelier sur l'Environnement qui s'est tenu la veille de notre assemblée. Tout n'est pas réglé, même si de nouvelles pistes ont vu le jour comme cette « Grille d'analyse de caractérisation et de qualification d'un patrimoine lié à l'eau », suite à la demande de notre fédération.*

*Cette grille, comme le souligne la FDMF, est un espoir de rééquilibrage entre les contraintes environnementales et la prise en compte de la dimension patrimoniale des moulins d'autant que la date limite pour la Dronne, dans le but de bénéficier d'aides et de reporter le délai de réalisation des travaux à fin 2023, approche.*

*Il y a un an, le département de la Dordogne lançait l'opération "Rivières propres en Périgord" avec un suivi scientifique pour les 5 principales rivières du département (Dronne, Avezère, Isle, Vézère et Dordogne). Une opération qui, de prime abord, s'annonce sous les meilleurs augures pour arriver au but recherché car l'APAM a toujours déclaré que sans rivières propres, il n'y aura pas de retour de poissons migrateurs dans nos cours d'eau.*

*Autant de directives et d'enquêtes qui pourraient enfin empêcher de dérégler le fonctionnement de nos rivières. Raison pour laquelle, les propriétaires de moulins ont besoin de savoir car ils aiment leurs moulins et les défendent avec passion et raison.*

*En cette période, pensez à respecter vos droits et devoirs en appliquant les directives préfectorales.*

*24 chemins de meuniers en Dordogne pour 2018, c'est une réalité. Record pour la Ronde des Moulins au Pays de Fénélon avec près d'un millier de randonneurs et record égalé pour le Journées des Moulins. Merci à toutes et à tous.*

**Alain PERIER**

### Sommaire

|                                                   |         |
|---------------------------------------------------|---------|
| Du grain à moudre                                 | page 2  |
| Environnement :                                   | page 4  |
| Le Périgord soigne l'état de ses rivières         |         |
| Assemblée générale                                | page 9  |
| Atelier :                                         | page 11 |
| Environnement, biodiversité, pollution et moulins |         |
| Tourisme !!!                                      | page 12 |



# Du grain à moudre

Profitant de 2018, Année Européenne du Patrimoine Culturel, notre association s'est engagée dans de nouveaux chantiers pour valoriser et promouvoir nos moulins.

Nous avons surtout décidé de nous ouvrir vers les enfants pour qu'ils deviennent des ambassadeurs de la protection de la nature par l'intermédiaire de l'histoire des moulins.

Ces projets s'expliquent par le fait que nous sommes la seule association, en Dordogne, qui œuvre pour la valorisation et la défense des moulins de notre département.

Raison pour laquelle, nous n'hésitons pas à innover pour trouver des appuis pour faire en sorte que les Périgordins puissent porter un autre regard sur les moulins.

## 2018 : objectifs atteints !

Satisfaction que de pouvoir écrire, en cette période de l'année, que les chantiers entrepris dans le cadre de cette Année Européenne du Patrimoine Culturel sont pratiquement réalisés !

Il est une évidence, les moulins fascinent, attisent la curiosité. Pour preuve, les Journées Européennes des Moulins, en mai, sont devenues un temps fort promotionnel et de découverte au même titre que les Journées Européennes du Patrimoine, en septembre. En tenant compte des marcheurs de la Ronde des Moulins au Pays de Fénelon et des balades programmées dans la brochure départementale du service du tourisme "Histoires de randonnées", nous pouvons annoncer un peu plus de 7500 curieux qui ont découvert le monde des moulins en Dordogne sur le 1er semestre 2018 ! Un grand merci aux propriétaires de moulins qui ont ouvert pour les 24èmes Journées Européennes des Moulins et du Patrimoine Meulier. Avec vous et grâce à vous, nous avons égalé notre record de 2017 avec près de 6000 visiteurs. Qui aurait parié, il y a quelques années, sur un tel engouement autour des moulins ?

Devons-nous nous contenter d'un tel constat ? Certainement pas malgré les contacts pris avec différents organismes qui n'ont pas encore permis de régler les problèmes rencontrés par les propriétaires de moulins sur la Dronne.



Comme nous l'avions déjà fait savoir, non seulement les tracasseries administratives continuent en Dordogne, mais ce qui est plus inquiétant c'est que malgré les discussions en cours au niveau national, il y a toujours une

volonté évidente des services de l'Etat, de vouloir imposer aux propriétaires de moulins des directives qui ne feront pas revenir certaines espèces migratrices, tout en facilitant la circulation des sédiments.

De nouveau, il faut se faire entendre pour dénoncer l'incohérence entre ce qui est annoncé avec la présentation de la grille d'analyse et de qualification du patrimoine lié à l'eau, en provenance du Directeur de l'eau et de la biodiversité du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire et le Chef de service du patrimoine du Ministère de la Culture, et la dernière missive d'EPIDOR concernant "la demande de positionnement à propos de l'étude des solutions pour la restauration de la continuité écologique sur la Dronne" engagée par cet organisme.

Cette grille d'analyse et de qualification du patrimoine lié à l'eau pour identifier la valeur patrimoniale des moulins a été envoyée aux préfets de région et de départements avec une info aux DDT, DDTM, UDAP, DREAL, DEAL, DRIEE, DRAC, aux directeurs d'agence de l'eau et au directeur de l'agence française pour la biodiversité à l'attention des chefs de services départementaux en leur demandant de veiller **"A diffuser le plus largement possible la grille aux propriétaires des ouvrages hydrauliques, aux bureaux d'études missionnés pour réaliser des diagnostics ainsi qu'à tout porteur d'étude globale sur un bassin versant ou un cours d'eau comme les collectivités territoriales ou les fédérations de pêche"**.

A noter que le retour d'expérience annoncé, d'ici un an ou deux, par les deux ministères correspond à la réponse de Mme la Préfète de la Dordogne à nos collègues de l'Association pour la Dronne (voir ci-après).

Les moulins font partie du patrimoine de notre pays, de notre département. C'est pourquoi, l'APAM, tenant compte des déclarations des intervenants lors de la table ronde de novembre 2016, à l'Assemblée nationale, réitère sa demande pour que non seulement soient revus, par le Préfet de Bassin Adour-Garonne :

- Le reclassement de la Dronne,
- La liste des espèces.

Mais que soient également lancées des études d'impact avant de démarrer des travaux :

- Sur l'environnement (l'écoulement de l'eau et les écosystèmes aquatiques)
- Sur l'économie (le tourisme, les loisirs et les activités nautiques, les ressources locales et publiques, l'agriculture)
- Sur le patrimoine culturel et les paysages
- Sur la sécurité civile des villes et des campagnes.
- D'avoir un engagement de l'Etat sur les conséquences des dits travaux, et que soient définis des accords de financement car les propriétaires de moulins ne peuvent et ne doivent pas supporter les avances avant remboursement pour des travaux imposés sans raison. Rien n'est impossible.

Les propos qui suivent ont la force d'une colère de la part d'un propriétaire de moulins, également président de l'Association Périgordine des Amis des Moulins. Colère en apprenant que malgré les interventions auprès des députés de notre département, rien ne bouge dans le bon sens. Il est vrai que l'arrêté concernant la Dronne a été signé par le Préfet de Bassin Adour-Garonne et qu'il n'appartient pas au législateur d'intervenir directement.

Mais au-delà de leur fonction législative, et malgré nos demandes, la mission d'un(e) député(e) ne consiste-t-elle pas également à faire remonter les préoccupations de leurs concitoyens au niveau national ? Les propriétaires de moulins, qui sont également des citoyens, des électeurs, ne comprennent pas ce dédain par rapport aux propriétaires de moulins.

Au nom des propriétaires de moulins, l'APAM n'aura de cesse d'intervenir sur une situation bloquée par manque de concertation. Une association a été créée sur la Dronne, une autre sur le Bandiat. D'autres pourraient voir le jour. A l'APAM, nous ne prétendons pas détenir la vérité, mais les propriétaires de moulins ont besoin de savoir.

Notre association est reconnue sur le plan départemental, sans pour autant se faire instrumentaliser, car nous nous ne sommes pas une association qui "défend" une cause, comme un syndicat, mais une structure, comme un groupe de pression, qui "pallie" une carence des pouvoirs publics en devenant des lanceurs d'alertes, ce qui nous positionne dans une sorte de contrepoids tout en évitant d'aller plus loin que la politique nous le permet. Toute la différence est là.

Nous aimons nos moulins et nous les défendons avec passion et raison. Ils font partie du patrimoine de notre pays, de notre département. Nous ne sommes pas des jusqu'au-boutistes et nous sommes pour le dialogue, pour une approche concertée. Mais il est vrai que la concertation demande une confiance mutuelle dans la bonne foi et la capacité d'écoute de l'autre.

## Non à la calinothérapie !

Si notre département est connu pour ses nombreux châteaux, sa gastronomie, ses grottes, ses jardins, il l'était moins pour un patrimoine lié à l'eau, bien souvent caché dans les vallées, celui des moulins à eau qui ont, eux aussi, une histoire. Depuis mai 2013, depuis l'inauguration des premiers chemins de meuniers dans notre département, certains chantiers ont vu le jour (route

Autant de préoccupations qui rejoignent d'ailleurs celles de notre fédération en ce qui concerne *"l'amélioration de l'état écologique des cours d'eau qui souhaite l'application raisonnée et raisonnable des principes de la continuité écologique"*.

Profitant de la tribune offerte par l'assemblée générale de l'APAM, Alain Périer a dit ce qu'un président d'association se doit de dire en pareille circonstance en parlant du classement des rivières, des espèces ciblées, de la prise en compte de la valeur patrimoniale des moulins, de la grille d'analyse et de qualification du patrimoine lié à l'eau. Sans oublier le rôle des moulins dans la petite production autonome d'hydroélectricité dans le cadre de la transition énergétique.

des moulins, fonds documentaire, journées pédagogiques...), d'autres évoluent plus lentement comme celui de la restauration de la continuité écologique.

Nos moulins, y compris ceux implantés sur nos petites rivières (Bandiat, Loue, Conne, Pontou...), relèvent d'un patrimoine archéologique, ethnographique et industriel. Ils ont joué un rôle économique, social et écologique depuis des siècles grâce à la force de l'eau et du vent qui étaient leurs principales sources d'énergie. L'exploitation des ces énergies leur ont permis de jouer trois rôles incontournables. Ce qui a été rappelé par différents intervenants lors de notre dernière assemblée générale qui s'est tenue à Périgueux.

- Un rôle économique : en nourrissant la population et en permettant toute l'activité industrielle notamment lors des révolutions industrielles du Moyen Age et du XIX siècle.
- Un rôle social : en étant un carrefour d'échanges et d'informations. Balzac disait "Les moulins sont le Parlement du Peuple".
- Un rôle écologique : en régulant les rivières et en maintenant un écosystème de la faune et de la flore, un équilibre de la nature.



*Heureux comme un castor  
qui ne demande pas d'autorisation  
pour construire un barrage  
et qui ne reçoit pas de lettre recommandée pour le détruire !*

D'où l'opération "Rivières propres en Périgord" où (...) le département a ainsi engagé une réflexion pour limiter l'impact des stations d'épuration sur la qualité bactériologique des cours d'eau (...). Cet état des lieux permettra de confirmer les points noirs en terme bactériologique et d'identifier les freins à l'amélioration de la qualité de l'eau (...). Source : VIVRE EN PERIGORD N°50.

Dans cette opération, Pascal Bourdeau, vice-président du Conseil départemental, chargé de la transition écologique, de la mobilité et du développement durable, maire de Nontron, a tenu à associer l'ensemble des acteurs du territoire à cette action (élus, agriculteurs, entreprises dont celles qui œuvrent dans les loisirs de pleine nature, hébergements touristiques, associations qui jouent un rôle dans notre environnement et qui créent du lien social, services de l'Etat et leurs établissements publics :

Agence de l'Eau Adour-Garonne, Agence Française pour la biodiversité). Qui oserait dire que les propos des experts, des scientifiques et des professionnels de rivières ne reflètent pas les dires et les craintes des propriétaires de moulins de notre département ?

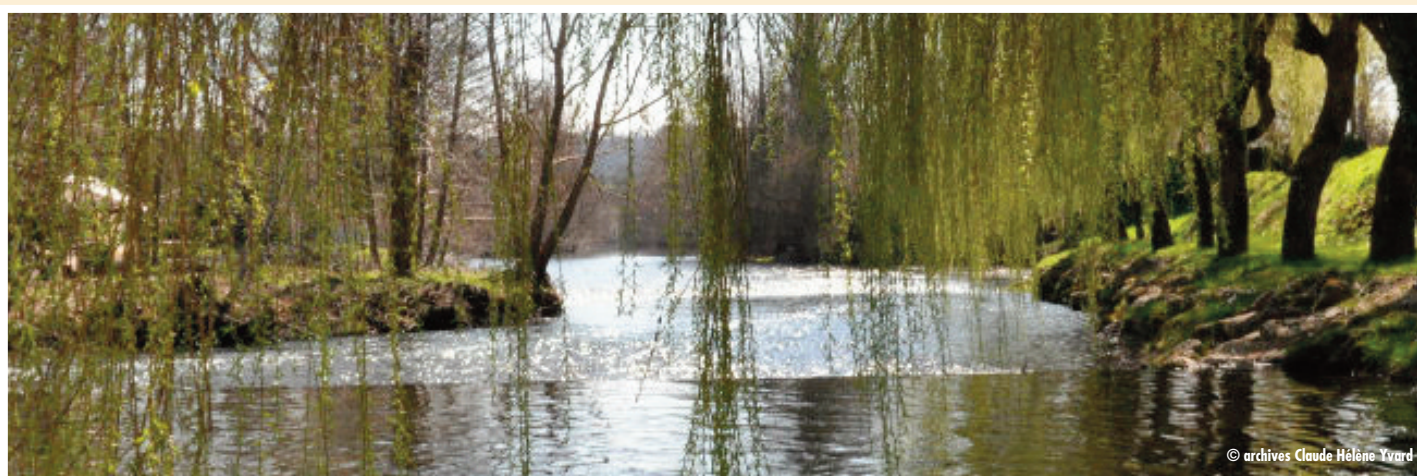
Il paraît que la patience, c'est l'art d'attendre. Notre association a été plus que patiente jusqu'à ce jour et nous tenons à le faire savoir en rappelant que nous ne sommes pas opposés à la restauration de la continuité écologique, mais pas n'importe comment et pas à n'importe quel prix. Ce qu'attendent nos adhérents. Ne les décevons pas. Ce sera donc le sens de notre action pour les mois à venir car nous ne cherchons pas à être câlinés voire rassurés, nous voulons être considérés.

Sous la plume d'Alain Périer  
Président de l'APAM

# Environnement

## Le Périgord soigne l'état de ses rivières

*En renouvelant l'opération "rivières propres en Périgord," le Département de la Dordogne veut œuvrer pour améliorer la qualité de l'eau sur les rivières et cours d'eau. L'objectif est double; il vise aussi à s'assurer que la politique d'assainissement des collectivités est compatible avec le développement des loisirs nautiques. Les rivières sont un sérieux atout touristique avec 400 000 randonneurs nautiques comptabilisés chaque année. Parmi les nouvelles mesures prises pour cet été, les 18 haltes nautiques du département bénéficieront d'analyses de type baignade.*



En renouvelant l'opération "rivières propres en Périgord," le Département de la Dordogne veut œuvrer pour améliorer la qualité de l'eau sur les rivières et cours d'eau. L'objectif est double ; il vise aussi à s'assurer que la politique d'assainissement des collectivités est compatible avec le développement des loisirs nautiques. Les rivières sont un sérieux atout touristique avec 400 000 randonneurs nautiques comptabilisés chaque année. Parmi les nouvelles mesures prises pour cet été, les 18 haltes nautiques du département bénéficieront d'analyses de type baignade. La qualité de l'eau est une préoccupation de

mental de la Dordogne, par ailleurs adepte du kayak. En Dordogne, cours d'eau et rivières constituent un formidable atout touristique : le département occupe la première place pour la randonnée nautique. Le conseil départemental s'inscrit dans une politique d'excellence environnementale et l'an dernier, la collectivité lançait la première opération "rivières propres". Il s'agissait d'établir un bilan de l'impact des stations d'épuration sur la qualité des cours d'eau (Dordogne, Isle Dronne, Vézère, Avezère). Ce programme consiste à réaliser des prélèvements en amont et en aval des points de

rejets des dix-huit stations de traitements des eaux usées tout au long de la période estivale. Cette opération rivières propres est reconduite cette année. Elle consiste à réaliser des prélèvements en aval et en amont des 18 stations d'épuration et de permettre aux usagers de la rivière de faire état de situation anormale.

Il s'agit de connaître l'impact bactériologique qu'elles ont sur la Dordogne, l'Isle, la Dronne, la Vézère et l'Avezère. Il l'a dit, répété et martelé : selon le président du Conseil départemental Germinal Peiro, la Dordogne doit être un exemple en termes de qualité environnementale :

"Notre département est globalement protégé... mais nous pouvons encore aller plus loin." Cette deuxième campagne rivières propres intègre un suivi mensuel des 18 haltes nautiques situées sur les cinq cours d'eau principaux du département. Sur chaque halte suivie, des analyses de type baignade seront réalisées. Les associations sportives, les pêcheurs, amateurs d'activités nautiques et usagers ont aussi la possibilité de signaler les points de pollution ou de rejets anormaux observés sur un cours d'eau via le site Suricate. Fortes disparités sur l'état des cours d'eau

Le bilan de la campagne 2017 montre que la moitié des sites connaissent des résultats insatisfaisants au regard de la qualité bactériologique de l'eau : 13 points sur 18 ont enregistré des dépassements l'an dernier. Ces

résultats cachent des fortes disparités : les résultats sont satisfaisants sur la Dordogne à l'exception du secteur de Bergerac. Les travaux engagés de réhabilitation des réseaux d'assainissement devraient améliorer la situation, des points noirs subsistent sur la Vézère, la situation est très satisfaisante sur la Dronne.

Sur l'Isle et l'Auvezère, les résultats sont très encourageants en amont. A l'aval, les analyses de 2017, ont confirmé l'impact négatif de l'agglomération périgourdine. Les analyses sont réalisées par le laboratoire départemental "Les industries ont fait de vrai progrès, les communes et l'agriculture aussi mais on peut faire mieux car certains rejets sont encore de mauvaise qualité et des réseaux d'eaux usées sont mal séparés", tient à souligner Germinal Peiro. 300 communes ont réalisé leur assainissement

collectif, avec le soutien financier du conseil départemental et de l'Agence de l'eau. Le Département a contribué à hauteur de 25 millions sur les dix dernières années.

La rivière le Dropt, devrait être intégrée ce programme. L'ensemble des partenaires de l'opération ont également insisté sur la nécessité de réaliser des travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement pour améliorer la qualité des eaux. Les communes du Bugue, des Eyzies, de Montignac devraient engager rapidement ce type de chantier.

Claude-Hélène Yvard

Article paru sur le site  
d'information en ligne aqui.fr,  
le 11/07/2018



## Brèves du moulin...

Nos moulins sont porteurs d'une véritable symbolique et il serait dommage que les moulins à eau disparaissent du paysage de nos vallées. Ce qui explique que nos actions, au niveau départemental, ont pour but de tout faire pour que de plus en plus de moulins résistent à l'usure du temps et à la bêtise des hommes avec l'objectif de transmission d'une culture et d'un savoir-faire.

### L'APAM sur le terrain

Répondant à l'invitation de Patrick Bonnefon, président de la communauté de communes du Pays de Fénelon, Alain Périer, en sa qualité de président de l'APAM, a rencontré en janvier, à Borrèze, Madame la Préfète du département de la Dordogne.



Il en a profité pour lui remettre un mémoire sur la restauration de la continuité écologique sur la Dronne (\*) et les petites rivières de la Dordogne. Mémoire qui reprenait, entre autres, les dernières propositions de notre fédération. A la fin de cet échange, Alain Périer a demandé à ce que nos souhaits remontent jusqu'au Préfet de Bassin Adour-Garonne.

(\*) Le 29 mars, Joël Rouchaud de l'Association pour la Dronne a fait parvenir une LAAR, traitant des difficultés liées à la continuité écologique sur cette rivière, à Mme la Préfète de la Dordogne, à Mme Couriveau (Agence de l'eau) et Mme Beaujon (DDT24), au Président du Conseil départemental, à Mr Kolher (DDT), à Mr Pustelnik (EPIDOR), au président du Conseil régional et à Mr Hulot, Ministre de la Transition écologique et solidaire avec c/c à l'AMNA, l'APAM et au député JP Cubertafo.

### Rencontres...

Suite à une réunion qui s'était tenue, en juin 2017, avec des représentants de l'Association pour la Dronne, Madame la Préfète de Dordogne a fait savoir à son président " (...) Que des réflexions sont actuellement engagées au niveau national, sous l'égide du Conseil National de l'Eau (...) Vous comprendrez que les positions à adopter localement ne puissent pas intervenir avant la conclusion des travaux".

En tant qu'acteur du territoire Dordogne amont et dans le cadre de l'élaboration du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), l'APAM a été sollicitée pour participer à des tables rondes territoriales. C'est ainsi qu'Alain Périer a participé, le 20 février, avec l'AMNA, à une rencontre où a été notamment abordé les thèmes relatifs au secteur des causses et vallées alluviales.

En janvier, à l'initiative de Martine Boyer, une rencontre avait été organisée avec Mme Marsaud, députée de Charente. Au nom de l'APAM, Alain Périer lui a fait parvenir un mémoire reprenant les inquiétudes de nos collègues de l'Association pour la Dronne, comme cela avait été fait avec les 4 députés de la Dordogne. Ce qui avait permis à Mr Cubertafo d'interpeller le ministre de l'Ecologie (Question n° 3923 publiée au JO le 19/12/2017 - page : 6516, toujours sans réponse). L'AMNA, en tant que structure régionale, avait été associée à cette rencontre.

Mi-mars, notre collègue Martine Boyer faisait savoir à Mme Marsaud

“ Nous nous sommes vues le 22 janvier dernier à votre permanence de Jarnac pour vous exposer les problèmes des moulins menacés de destruction sur la Dronne. Il y avait là Michel Andreu, secrétaire de la FDMF, Elizabeth Cazenave présidente de l'AMNA, Guillaume Chevalier membre de Pour La Dronne, et moi représentante de l'APAM.

Vous vous êtes montrée très à l'écoute et bien au courant du dossier complexe que je vous avais communiqué par mail (10 pièces jointes). Nous étions pleins d'espoir (...). Hélas, hier matin j'ai reçu cette lettre LRAR de l'administration datée du 14 mars, dont je vous mets en PJ les deux premières pages. Suit un dossier de 7 pages écrit dans un sabir dont seuls les bureaucrates ont le secret (...). C'est comme si rien n'avait été dit ni entendu depuis des années. Ma question est : à quoi cela sert-il d'élire tant de nouvelles personnes de bonne volonté si rien ne peut changer, si l'on doit se heurter à ce même barrage? L'autre question: d'après vous, où en est-on exactement? Peut-on espérer sortir de cet envasement? Et comment? Combien de temps vont durer ces harcèlements? Pouvez-vous nous éclairer, nous conseiller dans notre démarche? Si nous demandons le report de 5 ans pour une éventuelle destruction, n'est-ce pas quelque part accepter de voir venir les pelleteuses sur nos seuils au terme de ce délai? Pourquoi ne pas vouloir reconnaître la fonction de continuité aux hâtières qui ont été creusés pour cela? Pourquoi ne pas aller tout simplement les inspecter et les entretenir, voire les créer, au lieu de nous proposer des passes à poissons à des prix exorbitants? Une telle opacité dans les tenants et les aboutissants de cette affaire est difficile à supporter. Nous sommes des experts du terrain et nous répétons des arguments de bon sens qui ne sont jamais pris en compte. Je pense que vous comprenez notre exaspération. Côté Dordogne ce n'est pas mieux. Nous préparons un courrier pour alerter Monsieur Cubertafoin”.

Le 26 février, répondant à l'invitation du maire de Savignac de Nontron, le président de l'APAM a porté assistance à la famille Lafarge, adhérente à notre association, propriétaire d'un moulin sur le Bandiat, pour une situation, toute proportion gardée, qui n'est pas sans rappeler celle sur la Dronne. Lors de cette rencontre, une dizaine de propriétaires de moulins et de forges ont décidé de créer une association qui viserait non seulement la protection et mise en valeur du patrimoine historique, architectural, aquatique, économique et environnemental lié au Bandiat et ses affluents, mais aurait également pour objectifs la sauvegarde du patrimoine aquatique et historique de ce cours d'eau, la protection de la biodiversité existante, le maintien et l'entretien des lieux sans modification pouvant mettre en péril les constructions existantes.



Le moulin de chez Pey

## Journées pédagogiques

Dans le Tourne moulin n°29, nous avons annoncé ce projet à l'attention des scolaires et enfants des centres de loisirs. A la mi-novembre 2017, ont eu lieu les premières “journées-découverte” au moulin de l'Evêque, sur la commune de Vézac avec les écoles de Ste Mondane et de Veyrignac. Le 26 mars, ce sont des élèves de Carlux qui ont découvert le monde des moulins.

Du 27 au 30 mars, la médiathèque de Carsac-Aillac a sollicité notre association pour organiser quatre journées sur le thème “Du grain au pain” avec animations par des membres de l'APAM dont Elie le meunier, exposition de banniers sur la meunerie avec la présence des maquettes de Pierre Vergne



pour le plus grand plaisir des 135 élèves de cette commune. Alain Pèrier en a profité pour remettre aux animatrices de la médiathèque deux nouveaux livres sur les moulins, dont celui de JF Bouquet sur le moulin de Concazal, à Daglan, afin d'alimenter le fonds documentaire. Mme Anglard, vice-présidente du Conseil départemental en charge de la culture, a vivement encouragé l'APAM à poursuivre ce genre d'animations pour mieux faire découvrir les moulins.



A noter l'excellent travail de Patrick Bouineau, animateur médiateur du Patrimoine de la comcom du Pays de Fénelon qui emmène les enfants sur le terrain (moulins et chemins). C'est ainsi qu'il a étendu, en juin, ses visites chez notre président au moulin Neuf.

## La Ronde des Moulins au Pays de Fénélon

Notre association a de nouveau participé la 5ème Ronde des Moulins, pendant le week-end pascal, qui a permis à près de 1000 marcheurs de découvrir les moulins des villages-meuniers de ce territoire. Jacqueline Géroudou, propriétaire du moulin Constant sur le Sireyjol, assisté de notre collègue Jean-Claude Grégory, ont profité de "l'apéro du meunier" organisé par l'office de tourisme du Pays de Fénélon, pour présenter une vidéo commentée sur les moulins de ce territoire. La Ronde des Moulins, une animation où les adhérents de l'APAM, les élus des villages-meuniers et de nombreux bénévoles n'hésitent pas à s'impliquer pour faire découvrir les moulins de ce territoire pour que perdure cette manifestation.

## A la découverte des moulins du Périgord

Notre objectif était d'arriver, en cette année 2018, année des 24èmes Journées Européennes des Moulins et du Patrimoine Meulier, à disposer de 24 chemins de meuniers. C'est fait.

L'APAM a contribué à la création de 16 parcours, le complément ayant été apporté par le département avec des circuits insolites comme descendre la Dronne ou l'Isle en canoë ou les suivre à vélo le long d'une voie verte. Amis des moulins, ne laissez pas dormir votre moulin. Faites-le vivre afin de lui donner une destination touristique, culturelle voire professionnelle... C'est un patrimoine à préserver, ouvrez-le. Votre moulin a une histoire, faites-la découvrir. Dès maintenant, faites-vous connaître auprès d'Alain Périer 0553593868 pour préparer les prochaines Journées des Moulins, en mai 2019.

Après avoir participé, début mai, à la fête du pain à Veyrignac, où de nouveau les maquettes de Pierre Vergne ont connu le succès, quelques jours plus tard, le 12 mai, l'APAM était présente à l'inauguration des chemins de meuniers de La Tour Blanche. Trois parcours que nous devons à notre collègue Patrick Hauteffaye. Le 16 mai, l'APAM a présenté le monde des moulins aux résidents de l'Ehpad de Carsac-Aillac. Trois jours plus tard, notre association participait à Vézac à l'inauguration du chemin de meuniers de cette commune en présence de nombreuses personnalités du Sarladais.



Domme s'est doté d'un chemin de meuniers où Mme Anne Bécheau, auteure historienne a été associée à l'écriture des textes, comme à Vézac. Des contacts ont été pris avec d'autres municipalités. La communauté de communes Isle Loue Auvézère en Périgord vient de donner son feu vert pour la création de deux chemins de meuniers grâce à l'opiniâtreté de notre collègue Bram Huisman.

Le 2 juin, Alain Périer a répondu à l'invitation de l'Association des Moulins de la Nouvelle Aquitaine pour participer à l'assemblée de cette structure régionale avant de se rendre, à l'assemblée de l'Association pour la Dronne à laquelle participait Mr Pustelnik, le directeur d'EPIDOR et Mr Andreu, représentant la fédération. Il en ressort que si certaines procédures peuvent paraître justifiées (cf. droits et devoirs des propriétaires d'ouvrages en l'état actuel de la réglementation), avec toutes les réserves qui s'imposent, les propriétaires de moulins ne peuvent pas être considérés comme les seuls responsables de la qualité de l'eau dans nos rivières.

Entre temps, l'Association du moulin de Citole de notre ami Michel Coste avait posé les panneaux des 3 parcours autour du moulin à vent de Sadillac.

## Sortie de printemps

C'est par une belle journée ensoleillée qu'une quarantaine d'adhérents s'est retrouvée le samedi 23 juin 2018 dans le secteur dommois.

La sortie a débuté à Vitrac par la visite du Moulin Haut possédé par la famille Gorlier. Ce moulin situé sur le ruisseau de la Cuze a eu au cours de l'histoire plusieurs noms : l'appellation la plus ancienne remonte à 1688 où il était question du moulin de Saint-Franc.



Il appartenait en 1697 à Jeanne de Roux, veuve de François de Laborie, du château de Labrot. Au cours des siècles suivants il change plusieurs fois de main. En 1942, une scierie y est installée par Bernard Jacqmain. Alain Gorlier, propriétaire actuel, a pu faire découvrir sa petite installation de production d'électricité créée en 1980. Puis nous avons pris la direction de Domme pour nous retrouver au pied du moulin à vent qui domine la vallée de la Dordogne. Ce moulin qui date du 18e siècle a produit pendant quelques années de la farine.

Il avait été édifié sur l'emplacement d'un ancien château voulu par le roi de France lorsqu'il fit construire la bastide de Domme à la fin du 13e siècle pour se protéger d'un autre château situé plus à l'ouest. Le moulin à vent connut une transformation radicale en 1937 lorsqu'il fut transformé en musée-belvédère par Paul Reclus sur une idée du sociologue écossais Patrick Geddes. La structure du moulin avait été conservée pour abriter des collections liées à l'ethnographie, la géographie, la géologie et l'histoire, mais sa partie supérieure fut modifiée par l'adjonction d'une structure en béton à 6 angles. Le musée, après quelques années d'existence, fut fermé.

En 1954 la municipalité de Domme décida, sous la pression de la population, de restituer l'ancien moulin à vent. Avant un pique-nique convivial partagé à l'ombre des arbres du jardin public, nous eûmes le privilège d'apercevoir les ruines remarquablement dégagées du château du Roy, une extraordinaire forteresse médiévale située à l'ouest du plateau de Domme.

C'est à Vézac, au moulin du Trel, que nous avons rendez-vous en début d'après-midi. Ce moulin médiéval attesté au 12<sup>e</sup> siècle était l'un des pressoirs à huile des seigneurs de Beynac. Lui aussi connu différentes appellations au cours des siècles. M. Vidal, son propriétaire depuis 2017, l'a entièrement restauré et a fait refaire la roue verticale qui fonctionne grâce au ruisseau du Treuil. Une visite bien intéressante au cours de laquelle, outre la qualité de restauration de ce très ancien moulin, les adhérents de l'APAM ont pu admirer l'exceptionnel bief aménagé le long d'une petite falaise.

Cette journée passionnante s'est achevée au moulin de l'Evêque à Vézac où Elie Coustaty avec sa verve et sa passion habituelles nous a accueillis pour nous faire découvrir cette usine qui appartenait sous l'Ancien Régime aux évêques de Sarlat.

Sous la plume d'Anne Bécheau

Comme il en est de coutume, l'APAM était présente à la Félibrée qui s'est tenue à St Cyprien où les maquettes de Pierre Vergne et le vieux moulin de ferme horizontale de la famille Bazeille ont connu le succès.



Début juillet, Alain Périer a répondu à l'invitation du président du Conseil départemental dans le cadre de l'inauguration de la Maison du Tourisme de la Dordogne. Lors de son intervention, le président Peiro a rappelé que le tourisme est essentiel à la vie économique, sociale et culturelle du département. Ce qui vient conforter les initiatives prises par l'APAM dans ces différents domaines.

Si vous n'avez pas l'occasion de passer à la Maison départementale du Tourisme, à Périgueux, où vous trouverez les brochures "Histoires de randonnées" autour des moulins, connectez-vous sur notre site. Vous pouvez également découvrir sur le net, rubrique "les chemins qui parlent en Dordogne-Périgord" avec des voix connues. Ils existent également des parcours à télécharger, une coopération APAM et service départemental du tourisme.

## Voyage d'étude aux Pays-Bas

En cette année 2018, Année Européenne du Patrimoine Culturel, nous avons donné une dimension européenne à certaines de nos actions en vue de futurs échanges avec, pour commencer, un voyage de reconnaissance et d'études entre le 7 et 11 mai avec l'autre pays des moulins, les Pays-Bas. Avec un programme de 5 jours très chargé, les membres du Conseil d'Administration de l'APAM, avec un groupe de 14 personnes, ont vu au total plus de soixante moulins et ils ont visité énergiquement en profondeur une dizaine de moulins, des moulins à vent pour la plupart mais aussi 2 moulins à eau. La visite était organisée par deux membres de l'APAM Lyda Res et Bram Huijsman.



A Kinderdijk, patrimoine Mondial de l'UNESCO, les 19 moulins à vent servent pour le drainage des polders. Deux anciens moulins, un moulin araignée et un moulin aux ailes rasant le sol, ont été visités, ainsi que la nouvelle station de pompage. Ensuite, plus à l'est du pays, à Wageningen et Arnhem, nous avons visité un moulin à vent à farine (un moulin à galerie), et un moulin à eau à farine. Ce dernier tourne sur des sources d'eau souterraines. Toujours à l'est du pays, à Loenen, nous avons visité un moulin à eau, une papeterie, faisant du papier à partir des différentes fibres, de lin, de tabac, et même d'excréments d'éléphants et de pandas.

Retournant vers l'ouest du pays, où il n'y a que des moulins à vent, nous avons été chaleureusement reçus par des membres de l'APAM (Andries et Mathilde de Ridder). Il s'agit du moulin 'De Adriaan' à Haarlem, servant d'abord à la production du ciment, puis pour le travail du tabac, avant de changer pour la fabrication de farine. Nous avons rencontré un représentant de l'association de moulins aux Pays-Bas «Le Moulin Hollandais» qui nous a raconté les activités de cette association. Elle organise entre autre des formations pour les meuniers. Récemment la profession de meunier aux Pays-Bas est devenue Patrimoine Culturel Immatériel. Ensuite, le président de l'APAM Alain Périer a présenté les activités et préoccupations de l'APAM. A Zaanse Schans, une région préindustrielle du XVII<sup>e</sup> siècle près d'Amsterdam, il y avait autrefois plus de 600 moulins. Il n'en reste aujourd'hui que 8. Par l'invention du moulin à scier, le site était devenu le centre européen de la construction navale. Nous y avons visité un moulin à scier: 'het Jonge Schaap', et un moulin à peinture 'de Kat'. Pendant les 5 jours, nous avons fait de brèves visites à Delft, Haarlem et Amsterdam. Les tulipes et la quantité et beauté des fleurs n'ont pas empêché notre groupe de visiter le dernier moulin à Keukenhof même. Les meuniers néerlandais étaient très contents de recevoir des 'meuniers' de Dordogne.

# Assemblée Générale 2018

Cette année, les membres du Conseil d'Administration avaient choisi d'organiser notre Assemblée Générale, au Centre Départemental de la Communication, à Périgueux, mis à notre disposition par le Département. Cette assemblée générale exceptionnelle s'est déroulée sur 3 jours. Dès le vendredi 27 Avril, à 14H30, un Atelier « Environnement, biodiversité, pollution et moulins » a été animé par Mme Grammont de la Direction de l'Environnement et du Développement Durable, du Conseil Départemental.

Tout au long du week-end, une exposition de panneaux pédagogiques de différents thèmes (Moulins d'Hier et Aujourd'hui, Histoires de Meuniers – La Force de l'Eau - Panneaux du CAUE24 sur le patrimoine de Pays et Patrimoine Meunier – Banners de l'APAM sur la meunerie et les chemins de meuniers) a été proposée au public et ouverte à tous.



Samedi 28 Avril, les premiers participants ont été accueillis par les membres du Conseil d'Administration sur les différentes tables (émargements – paiement des cotisations et des repas – distribution des dépliants et affiches pour les Journées Européennes des Moulins – Documentation AMNA (stand tenu par Marie Gonthier). Traditionnellement le café et les petits gâteaux accompagnaient cet accueil.



Conformément à l'ordre du jour, l'assemblée a été ouverte par quelques mots de bienvenue de notre président Alain Périer. Sont évoquées les différentes actions de l'APAM dont le développement du concept « Chemins de Meuniers » en plein essor, avec l'objectif de 24 chemins pour 2018, atteint. Déjà, d'autres Communautés de Communes et municipalités souhaitent se mettre « en chemin ». Nous formulons le souhait que la Ville de Périgueux suive cet

élan. Ces « Chemins de Meuniers » que nous continuerons de développer, sur tout le territoire départemental, avec toute l'efficacité de notre collègue et ami Jean-Claude Grégory qui a pris ce sujet à bras le corps. A noter notre implication dans la réalisation de la brochure du service départemental du tourisme « Histoires de randonnées ».



Suivra l'évocation de la « Continuité Ecologique » par rapport à nos cinq rivières et tous nos petits cours d'eau. Problématiques de nos moulins toujours confrontés à des tracasseries et des obligations préoccupantes imposées par les différentes administrations, dont bien sûr en premier lieu, la D.D.T.

En l'absence du trésorier, qui représentait l'APAM au Forum des Moulins Producteurs, à Jonzac, ce forum ayant lieu aux mêmes dates que notre assemblée, le rapport financier 2017 a été présenté par Patrick Hautefoy qui a expliqué chaque secteur. Le bilan fait apparaître un résultat négatif de 725, 72€. Cent quarante sept adhérents sont à jour de cotisation, mais nous avons encore quelques retardataires. Des lettres de rappel leur seront envoyées pour leur mise à jour de paiement. 14 nouvelles adhésions en 2017, dont plusieurs mairies et associations. Depuis Janvier 2018, nous avons enregistré 4 nouvelles adhésions.



Parmi nos activités en 2017 : Tourne-Moulin – Assemblée générale à Carsac-Aillac – Création d'un Fonds documentaire sur les moulins à la médiathèque de Carsac-Aillac - Partenariat à la Ronde des Moulins en Périgord Noir - Suivez le Guide avec France Bleu Périgord – 52 sites ouverts à la visite pour la 23ème édition des « Journées Européennes des Moulins » les 20 et 21 Mai – Les Chemins de Meuniers en plein développement – Sorties de Printemps et

d'Automne — Fête du pain à Veyrignac - Félibrée à Saint Astier — Journées du Patrimoine — Congrès FDMF — Animations diverses et nombreuses réunions sur la Loi sur l'Eau. Dans son rapport d'orientation, Alain Périer esquisse les grandes lignes d'action autour de la création des journées pédagogiques. Les 2 rapports sont votés à l'unanimité.

Il est procédé au renouvellement de membres du conseil d'administration. Pierre Hivert qui s'occupait du site au sein de l'APAM, ne se représente pas pour des raisons professionnelles. Bram Huijsman et Jean-Claude Grégory sont renouvelables et se représentent. Ils sont réélus à l'unanimité.



Patrick Hautefoy fait un compte rendu de l'atelier de la veille qui avait réuni une vingtaine de participants. Une expérience à reprendre. La parole est donnée aux personnes, présentes dans le public, et notamment aux représentants des associations adhérentes à l'APAM :

- Viviane Rouchaud de l'Association Pour la Dronne. Michel Coste a développé les actions menées par son association « Le Moulin de Citole ». Un autre intervenant a évoqué le dépôt de plainte du Moulin Grenier (entre Brantôme et Bourdeilles) contre une association de canoïstes.



En fin de matinée, interventions de Mme Anglard Vice-Présidente du Conseil Départemental représentant le président Germinal Peiro, de Mr Mossion, 1er Adjoint au Maire de Périgueux. Alain Périer conclura cette assemblée sur la politique de l'Eau et des actions culturelles dont l'APAM est partie prenante pour le futur.

Il est à noter que l'APAM participera au prochain "Forum des Associations" de la Ville de Périgueux, qui se tiendra le Samedi 8 septembre 2018.

Avant la fin de l'Assemblée, nous avons appris que nos collègues Alain Périer et Jean-Claude Gregory ont été intronisés "Ecuyers de la Confrérie de la Mique"

pour tout le travail accompli et leur implication dans la promotion des moulins sur leur territoire, le Pays de Fénélon. Un repas sous forme de buffet-déjeunatoire, a été pris en commun dans le hall d'accueil du Centre de la Communication.



La journée s'est poursuivie l'après-midi par une série de conférences sur le thème « Archéologie et Moulins » par J.Pierre Chadelle, Vincent Joineau et Gabriel Duverneuil en présence de Mme Mathile Regeard, chef du service de l'Archéologie et de Mr JL Delord, directeur du Patrimoine et de la Culture.



Dimanche 29 Avril, poursuite de l'Exposition qui devait être suivie d'une balade « Au Fil des Moulins sur l'Ancien Chemin de Halage » dont le parcours devait être commenté par Martine Balout, responsable du Service Ville d'Art et d'Histoire de Périgueux. Malheureusement, en raison d'une pluie continue, ce parcours n'a pu avoir lieu. Martine Balout a néanmoins tenu à présenter aux quelques visiteurs, les panneaux spécifiques aux différents moulins qui jalonnaient la rivière à Périgueux. Ce week-end intense pris fin vers 17H, après le rangement de tout le matériel, par les membres bénévoles de l'APAM.



Sous la plume de  
Jacqueline Lavergne

# Atelier

## "Environnement, biodiversité, pollution et moulins"

Étaient présents autour de cette table, outre l'APAM avec son président Alain Périer, son vice-président Patrick Hautefoy, et son secrétaire Jean François Dumas, de nombreux adhérents de l'APAM, propriétaires ou non de moulins, mais tous concernés par leur devenir, l'association Bourdeilles Environnement, l'association Mémoire et Patrimoine de La Tour Blanche, l'association Pour La Dronne, pour exposer les difficultés et les incompréhensions de l'application, par les services de l'état, de la directive cadre européenne sur l'eau, en présence de Martine Grammont de la Direction de l'Environnement et du Développement Durable du Conseil Départemental et d'un représentant d'Epidor, Etablissement Public Territorial de Bassin, chargé de mettre en cohérence la politique de l'eau avec les autres politiques (agriculture, industrie, développement urbain...) sur le bassin de la Dordogne, de sa source à son embouchure.

A noter que la Direction Départementale des Territoires (DDT) ex DDA, organisme décentralisé de l'état, chargé entre autres, sous l'autorité du préfet, de la mise en œuvre des politiques d'aménagement du territoire et du développement durable, invitée par l'APAM n'a pas souhaité participer.

Après une brève présentation de chaque participant, les exposés des crispations de chacun avec l'administration, les solutions ubuesques proposées, chaque sujet a été repris, décortiqué, expliqué quand cela pouvait être par Epidor et Madame Grammont. Certains points soulèvent l'incompréhension des services départementaux et l'engagement de ceux-ci à questionner les services de la DDT.

Il ressort de cette discussion très cordiale, mais qui a eu le mérite d'aborder de manière franche tous les problèmes, un certain nombre d'engagements à savoir :

Pour l'APAM, de rappeler aux propriétaires de moulin et riverains de cours d'eau non domaniaux, leurs droits, qu'ils connaissent en général, mais aussi leurs devoirs, trop souvent omis et fréquemment source de conflits.

Pour Epidor, si le classement préfectoral des rivières semble non négociable, une négociation a été ouverte avec la DDT pour revoir la liste des espèces migratrices liée à ce classement. En effet, avec le changement climatique et l'état aval des grands fleuves (modifications drastiques des lits et estuaires pour les besoins de la navigation marchande moderne), certaines espèces migratrices historiques de nos rivières ne reviendront plus. Il semble donc évident

de ne pas les retenir dans cette liste. Ainsi Epidor propose, pour la Dronne aval, une liste restreinte à trois espèces : la grande alose, la lamproie et l'anguille.

Pour le Département madame Grammont a confirmé que l'administration a bien compris que l'amélioration de la qualité de l'eau de nos cours d'eau ne pouvait relever que de la seule responsabilité des propriétaires de moulins et qu'il fallait œuvrer à englober toutes les problématiques des différentes politiques impactant la qualité de l'eau. Elle a également relevé un problème, sur la Dronne en particulier, du fait de l'essor que veut insuffler le département dans la pratique du canoë. Cet essor soulève une problématique qui peut nécessiter des aménagements sur les ouvrages hydrauliques, aménagement qui pourrait s'ajouter à ceux de la continuité écologique.

Elle a rappelé que le Président Peiro s'est clairement prononcé pour analyser avec la DDT, la faisabilité de passes mixtes canoë-poissons. Les coûts de tels ouvrages seraient beaucoup moins élevés et ces aménagements pourraient supporter des coûts publics. Il est à noter qu'EPIDOR participe à ces discussions.

Enfin, l'APAM a évoqué l'existence nouvelle d'une grille d'évaluation pour chaque moulin, grille éditée conjointement par les ministères de la Transition Énergétique et de l'Environnement et le ministère de la Culture. Cette grille doit être transmise à chaque particulier concerné par un projet de reprise d'ouvrages, par la DDT préalablement à toutes propositions de mises en conformité. L'APAM constate à cette occasion que ni les services départementaux, ni EPIDOR ne semblent connaître l'existence de cette grille. Quant aux rares particuliers qui en ont connaissance, c'est grâce à l'APAM et la FDMF. Tous mentionnent l'omission systématique de cette grille dans tous les courriers envoyés par la DDT. Madame Grammont a noté le problème et va faire remonter cette observation afin d'éclaircir le sujet avec ce service. La table ronde a été clôturée sur cette disposition

Sous la plume de  
Patrick Hautefoy



# Tourisme!!!

## Ne fait-on que du tourisme quand on visite un moulin ?

Il y a encore peu, les moulins ne semblaient être qu'une image isolée, une image du passé ignorée des regards. Depuis l'inauguration des premiers chemins de meuniers, l'Association Périgordine des Amis des Moulins, a lancé de nombreux chantiers pour redonner aux moulins leurs lettres de noblesse. Une importance perdue dans la mémoire collective d'autant que les moulins ont façonné nos paysages et font partie d'un patrimoine et d'une mémoire collective vivante.

Le moulin, qu'il soit hydraulique ou qu'il soit à vent, a bel et bien une valeur patrimoniale, culturelle voire économique. Les comportements et les mentalités évoluant, les propriétaires de moulins entretiennent et ouvrent leurs sites pour qu'ils soient vus et découverts comme ils le font chaque année pour les Journées des Moulins.

La Dordogne dispose de nombreux atouts patrimoniaux et nous sommes convaincus que les moulins ont toute leur place dans le patrimoine de notre département et que ce patrimoine meunier peut devenir un véritable instrument de développement économique.

Et, bien souvent, le patrimoine est à sa place quand il est entre les mains des populations. Ce que nous sommes en train de faire en faisant en sorte que les Périgordins s'approprient l'histoire de la meunerie et de leurs moulins. Sachant que les élus locaux rencontrés prennent à cœur la gestion de leur patrimoine, comme ils ont tendance à le faire pour la culture générale, nous avons fait le choix de travailler en amont avec eux pour les jeunes générations, pour les scolaires, pour les enfants des centres de loisirs en proposant des journées pédagogiques voire récréatives.

Eduquer, tous les publics au patrimoine, c'est travailler au présent sur tout ce qui touche le passé avec des enjeux qui engagent l'avenir. Dit autrement, il est évident que l'héritage patrimonial du futur dépend de la gestion du patrimoine actuel.

La notion de patrimoine meunier prend de plus en plus de sens. Ce qui explique que nous faisons tout, avec une certaine passion, pour éviter la destruction de nos moulins qui ont incontestablement une valeur patrimoniale surtout quand on connaît leur histoire, comment ils ont été construits à l'endroit où ils sont, comment fonctionnent leurs mécanismes, ce qu'ils ont apporté à l'homme.

Raison pour laquelle, nous fondons de nouveaux espoirs sur le projet de valorisation de nos moulins pour 2019. Un projet où les moulins vont se mettre en scène entre le mois de mars et le mois d'octobre. Un projet dont nous vous dévoilerons les grandes lignes dans le prochain Tourne moulin.

Mais pour mener à bien ce nouveau projet, nous avons besoin de vous. Cette année, vous avez répondu avec promptitude à notre appel de cotisations. Des cotisations qui nous permettent d'assurer la vie de l'association (impression et affranchissement de Tourne moulin, circulaires pour

les sorties de printemps et d'automne, frais administratifs, de communication et de représentation...). Des cotisations complétées par des subventions qui contribuent à la réalisation de projets comme celui que nous préparons pour l'année prochaine. Et nous vous remercions de votre fidélité.

Pour faire suite à plusieurs interrogations d'adhérents de l'APAM, sachez que notre association vous représente au sein de l'Association des Moulins de la Nouvelle Aquitaine (AMNA) en versant un forfait annuel à cette structure régionale, comme elle le fait avec la Fédération des Moulins de France (FDMF). Ainsi, par ce fait, tout adhérent de l'APAM est membre de droit de l'AMNA et de la FDMF. Toutefois, si vous le désirez, vous restez libre de supporter financièrement ces associations sous la forme de votre choix.

Alain Perier  
Trésorier (par intérim)

**Retardataires :** Il n'est pas trop tard pour régulariser votre cotisation au risque de ne plus recevoir les prochains Tourne moulin.



## Les administrateurs de l'APAM

**Président fondateur :** Charles GIRARDEAU

**Président :** Alain PERIER

Moulin neuf - 24200 Carsac-Aillac - Tél. : 05 53 59 38 68

**Vice-Présidents :** Jacqueline LAVERGNE-DEMARTHE, Patrick HAUTEFAYE

**Secrétaire :** Jean-François DUMAS

**Trésorier :** Alain PERIER (par intérim)

**Administrateurs :** Colette et Claude ALEMANT, Martine BOYER, Jean-Claude GREGORY, Elisabeth CAZENAVE, Abraham HUIJSMAN

*"Tourne Moulin" n'est pas responsable des opinions, textes, analyses et synthèses émis par les auteurs. Toute reproduction, même partielle, des textes et illustrations est soumise à une autorisation écrite de l'éditeur.*